

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N° 834 interdisant la sortie de la colonie des denrées alimentaires.

N° 834

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouvernenn de souverneur de la Côte francaise des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La sortie de la colonie des lenrées alimentaires de toutes sorfes est Interdite.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert Deschamps.